

# Calendrier des envois postaux de renseignements fiscaux

Type d'envoi	Objet	Compris dans la trousse de déclaration de revenus? (O/N)	Échéance réglementaire pour l'envoi (ARC)	Date d'envoi prévue par BMO
Feuillets pour cotisation à un REER	Cotisations versées entre le 2 mars et le 31 décembre 2013	N	30 avril 2014	28 janvier 2014
	Cotisations versées entre le 2 janvier et le 31 janvier 2014	N		12 février 2014
	Toute cotisation ultérieure	N		Aux deux semaines
Formulaires 1099-DIV, 1099-INT et 1099-B de l'IRS	Émis pour déclarer les revenus et les produits de vente de source américaine seulement, pour les citoyens américains consignés uniquement.	N	31 janvier 2014	31 janvier 2014
Trousse de déclaration de revenus	Sommaire des revenus de placements, pertes ou gains de capital, frais et détails du revenu omis des relevés aux fins d'impôt.	S. O.	S. O.	18 février 2014
Feuille T5 et Relevé 3	Émis pour déclarer les dividendes, les intérêts et tout autre revenu d'entreprises et titre de créance figurant dans la trousse de déclaration de revenus.	O	28 février 2014	18 février 2014
Feuille T3 et Relevé 16 pour les Portefeuilles privés BMO Harris	Déclare les revenus gagnés dans les fonds.	O	31 mars 2014	18 février 2014
Feuillets T4RSP et T4RIF et Relevé 2 (comprend le feuillet NR4 pour les non-résidents titulaires de régimes enregistrés)	Émis pour déclarer les retraits du REER et du FERR.	N	28 février 2014	14 février 2014
Feuillets T4 et NR4 et Relevé 2 pour les successions, y compris les feuillets pour cotisations connexes Alinéa 60(L)	Émis pour déclarer la répartition de la succession entre les bénéficiaires.	N	28 février 2014	Posté avant le 20 février 2014

(Suite à la page suivante) >>

# Calendrier des envois postaux de renseignements fiscaux

Type d'envoi	Objet	Compris dans la trousse de déclaration de revenus? (O/N)	Échéance réglementaire pour l'envoi (ARC)	Date d'envoi prévue par BMO
Feuillet T5 et Relevé 3 pour sociétés à capital scindé	Un feuillet d'impôt distinct est émis pour déclarer la répartition des revenus provenant de sociétés à capital scindé.	N	28 février 2014	Posté avant le 26 février 2014
Feuillets NR4 et trousse de déclaration de revenus pour les non-résidents du Canada	Émis pour déclarer les dividendes, les intérêts et tout autre revenu d'entreprises et titre de créance de source canadienne seulement, figurant dans la trousse de déclaration de revenus.	O	31 mars 2014	24 février 2014
Feuillets T3 et NR4 et Relevé 16 pour les parts de fiducie	Émis pour déclarer la répartition des revenus provenant de fiducies de revenu.	N	31 mars 2014	Semaine du 24 mars 2014 (premier envoi*)
Feuillets T5013 et 5013A et Relevé 15 pour les parts de sociétés en commandite	Émis pour déclarer la répartition du revenu d'une société de commandite entre les associés qui résident au Canada. Les non-résidents ne peuvent détenir des parts de sociétés en commandite.	N	31 mars 2014	Semaine du 24 mars 2014 (premier envoi*)
Feuillet T5 et Relevé 3 pour billets à capital protégé	Un feuillet d'impôt distinct est émis par le groupe Fonds d'investissement pour déclarer le revenu gagné.	O	28 février 2014	18 février 2014
Feuillets T3 et NR4 et Relevé 16 pour d'autres fonds d'investissement de BMO ou de tiers	Émis par les sociétés de fonds d'investissement respectives. Les documents envoyés à l'attention des Opérations - BMO Banque privée Harris seront transférés aux succursales lors de leur réception, en vue d'une redistribution.	N	31 mars 2014	S. O.
Feuillet T3 et Relevé 16 pour les Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, Série O	Émis par BMO Fonds d'investissement ( <b>BFI</b> ) pour déclarer les revenus produits par les fonds.	O	31 mars 2014	18 février 2014
Feuillet T3 et Relevé 16 pour les Fonds d'action privilégiées BMO privé, Série O	Émis par BMO Fonds d'investissement ( <b>BFI</b> ) pour déclarer les revenus produits par les fonds.	O	31 mars 2014	18 février 2014

\* **Remarque** : Les feuillets d'impôt à l'intention des émetteurs, qui sont de fiducies de revenu et de sociétés de personnes et qui soumettent leur déclaration après le 12 mars 2014, seront expédiés le plus rapidement possible après le premier envoi.

<sup>MD</sup> « BMO (le médaillon contenant le M souligné) Banque privée Harris » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Banque privée Harris est constituée de trois entités juridiques : la Banque de Montréal, qui offre des services bancaires; la Société de fiducie BMO, qui offre des services fiduciaires et successoraux ainsi que des services de garde de titres; et BMO Harris Gestion de placements Inc., qui offre des services de gestion de placements.